

Monsieur;

Vous avez bien d'autres Histories à estudier, et qui vous concernent de plus près, que celles de nos dissensions Domestiques. mais pour cela je ne puis m'empescher de vous donner aduis, que par cest ord.<sup>e</sup> j'envoie un mien second discours à mess<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup>lord Termyn sur le mesme sujet de ceste Tutelle, et certains Articles à la Reine, projectez du costé Paternel, pour moyens d'accordement. Voyez les, ou ne les voyez pas: seulement veuillez avoir soin de me defendre jusques là, que vous oiez soutenir, qu'un ancien serviteur de la maison mérite un peu plus de gré que de reproche, quand il emploie tout son pauvre sabbat à conserver l'union et la concorde dans ceste maison, qui sans cela s'en va déchirée. Car icy, Monsieur, la matiere de interests et irreversables a si bien prevalu, que ceux qui osent s'employer aux voyes d'accord en sont mal voulus du costé Royal; par il vous est aisé de juger quelle est l'aversion qu'on y a de la paix. Pour moy, ce n'est pas d'aujourd'hui que vous me cognoissez, et c'est sur quoy j'ayme mieux me rapporter de tout mon procédé à vostre arbitrage qu'à celui de qui que ce soit en France. C'est par où vous seul vous en trouvez importuné encor pour ceste fois; mais qui sera la dernière. soyez en en repos, et me mandez vos sentimens quand vous ne scaurez plus que faire de vostre loisir. Le mien ne sera jamais mieux employé, que quand j'auray trouvé moyen de vous y reconnoître par mes services, comme je suis sans fault.

Monsieur,

A la Haye le premier  
de Mars 1651.